



**REUNION DU BUREAU
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE ALLIER AVAL**

04 octobre 2006 – 14h30
St Bonnet de Rochefort

COMPTE RENDU

Contact :

Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier aval
Structure porteuse : Etablissement Public Loire
12 avenue des Landais 63 170 AUBIERE
Tél : 04 73 27 60 45
Fax : 04 73 15 23 10
e-mail : helene.etienne@eptb-loire.fr
www.sage-allieraval.com

Réunion du bureau de la CLE – le 04 octobre 2006

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- Mme Anne Marie DEFAY, Vice-présidente du Conseil Général de l'Allier, Vice-présidente de la CLE du SAGE Allier aval
- M. Jean Jacques FAUCHER, Maire de Brioude
- M. Jean Claude MAIRAL, Vice-président du Conseil Régional d'Auvergne
- M. Bernard SAUVADE, Conseiller Général du Puy de Dôme, Président de la CLE du SAGE Allier aval
- M. Christian SOTEAU, Président du SIVOM Rive Gauche Allier
- M. René VINZIO, Maire de Pont du Château, représentant de Clermont Communauté

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Yves GEAY, Président du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. Jean-Louis AMAT, Sous-préfet d'Issoire
- Mme Elisabeth BARGE, Sous préfecture de Vichy
- M. Marc BOISSIER, Agence de l'eau Loire Bretagne
- Mme Bérengère CALENTIER, DIREN Auvergne – SEMA
- M. Arnaud CARRE, MISE du Puy de Dôme
- M. Jean-André GUILLERMIN, MISE de l'Allier
- M. Paul PICQ, DIREN Auvergne - SEMA

Autres participants à la réunion

- M. Gilles ACHARD, Conseil Général du Puy de Dôme – chargé de mission
- Mme Laure BELMONT, bureau d'étude ASCONIT, chef de projet
- Mlle Florence BERNARD, bureau d'étude ASCONIT, chargée d'études
- Mlle Hélène ETIENNE, EP Loire - chargée de mission du SAGE Allier aval
- M. Joël MICHAU, bureau d'étude HYDRATEC, chef de projet
- M. Hervé NOEL, bureau d'étude GEO-HYD, chef de projet
- M. Rodolphe RIDEAU, Conseil Général de l'Allier – chargé de mission
- Mme Emilie RIVOIRE, bureau d'étude GEO-HYD

Etaient excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Daniel BARBIER, Conseiller Général de la Nièvre

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Jean-Daniel GANNE, administrateur de la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Puy de Dôme
- Mme Gaëlle OUTTIER, Chambre de commerce et d'industrie de Clermont-Ferrand – chargée de mission

Ordre du jour de la réunion

1. Présentation du rendu final de l'étude des eaux souterraines
2. Présentation du rendu final de l'étude de la dynamique fluviale de l'Allier
3. Présentation du rendu intermédiaire de l'état des lieux et proposition d'organisation de la concertation dans la phase de diagnostic
4. Préparation de la prochaine réunion de la Commission Locale de l'Eau :
 - a. Avis de la CLE sur le renouvellement de concession de Poutès
 - b. Compte rendu d'activités de la CLE – année 2005
 - c. Règlement intérieur de la CLE – proposition de modification
 - d. Ordre du jour
5. Communication
 - Projet de lettre d'information n°2
 - Carte du bassin de l'Allier : partenariat avec le CEPA dans le cadre du programme Loire Nature

Préambule

Mme Anne-Marie DEFAY accueille les membres du bureau en leur présentant brièvement la commune de St Bonnet de Rochefort, retenue comme pôle d'excellence rurale.

M. Bernard SAUVADE, Président de la CLE du SAGE Allier aval, remercie Madame Anne-Marie DEFAY de la mise à disposition des locaux de la commune.

Il rappelle que cette réunion est consacrée au rendu final des études relatives aux eaux souterraines et à la dynamique fluviale ainsi qu'au rendu intermédiaire de l'état des lieux de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages du bassin versant de l'Allier aval. La réunion doit également permettre de préparer la prochaine réunion de la Commission Locale de l'Eau.

1. Rendu final de l'étude « Eaux souterraines » (Lot2)

(cf. diaporama)

- M. Hervé NOEL du bureau d'étude GEO-HYD présente les résultats de l'étude :
- la caractérisation des eaux souterraines : bilan quantitatif et qualitatif (état des lieux)
 - l'estimation de la vulnérabilité et de la potentialité de la ressource (pré-diagnostic)

Il est rappelé que l'étude a également été présentée au groupe technique le 2 octobre : la présentation aux membres du bureau reprend donc les principales remarques de ce groupe.

Remarques

Sur les potentialités de la ressource

Un bilan prélèvements / ressource sur la Chaîne des Puys et la nappe alluviale de l'Allier est présenté : ce bilan est exprimé en terme de ressource exploitée en pourcentage (volume prélevé / volume moyen disponible estimé).

La gestion quantitative de la nappe alluviale de l'Allier est une question importante du SAGE. Il faut prendre avec précaution les chiffres qui sont présentés ici, qui constituent un ordre de grandeur et non pas des valeurs précises.

L'étude menée par la DIREN sur la délimitation de la nappe d'accompagnement de l'Allier permettra de disposer de données plus précises (notamment sur les coefficients d'emménagement).

Une question est posée concernant le mode de calcul du coefficient d'emménagement : celui-ci est déterminé par essai de pompage, les données disponibles sont donc ponctuelles dans l'espace et dans le temps.

La question à se poser est de savoir quelle part de la ressource est mobilisable (ce qui est utilisable), le SAGE doit définir les seuils d'utilisation de la ressource qui garantissent l'équilibre entre préservation de la ressource et des milieux et satisfaction des besoins.

L'eau, en effet n'est pas mobilisable à 100%, une part est prélevable pour les activités humaines, une part est nécessaire au fonctionnement des milieux...

M. Marc BOISSIER (Agence de l'eau Loire Bretagne) indique qu'aujourd'hui sont présentées les tendances moyennes mais que des connaissances plus précises seront nécessaires par la suite pour définir une gestion quantitative de la ressource en eau.

M. Jean Claude MAIRAL (Vice-président du Conseil Régional d'Auvergne) indique que l'état des lieux du SAGE doit être le plus précis possible pour ne pas être contestable.

Concernant plus spécifiquement la Chaîne des Puys, Hervé NOEL (GEO-HYD) précise que les connaissances seront longues à acquérir et qu'il ne faut pas attendre ces connaissances complémentaires pour « faire quelque chose ».

M. Joel MICHAU (HYDRATEC) précise qu'il est difficile aujourd'hui d'évaluer réellement l'impact des prélèvements d'eau car on ne connaît pas l'état de référence du milieu, l'état « naturel ».

Globalement, il est donc important de préciser les méthodes utilisées, leurs limites, les objectifs visés...

2. Rendu final du lot 3 « dynamique fluviale »

(cf. diaporama)

M. Joel MICHAU (HYDRATEC) présentent le rendu final de l'étude « Complément et mise à jour des connaissances de la dynamique fluviale de l'Allier entre Vieille Brioude et le Bec d'Allier ».

Sont présentés successivement le diagnostic et les orientations de gestion proposées avec notamment la proposition de définition d'un espace de liberté de l'Allier.

Remarques

Erosion des berges

▪ M. Paul PICQ (DIREN Auvergne) émet une hypothèse concernant la non augmentation des taux d'érosion des berges constatée suite à l'interdiction des extractions de granulats dans les années 80 : celle-ci peut être reliée au développement des enrochements, protections de berges de l'Allier jusque dans les années 90.

L'érosion des berges de l'Allier, qui témoigne du fonctionnement dynamique de la rivière, menace certaines activités humaines ou ouvrages (captages AEP par exemple).

M. Paul PICQ indique qu'il faut prendre en compte, en plus de la problématique d'érosion progressive des berges, les changements brusques du cours de l'Allier pouvant intervenir lors d'une crue : il faut réfléchir sur la manière d'anticiper ce cas de figure.

L'importance de la mobilité de la rivière pour la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels est soulignée.

Orientations de gestion

- Il est rappelé que des questions importantes devront être abordées dans le cadre du SAGE : le déplacement de captages destinés à l'alimentation en eau potable est un exemple.

- M. Jean-Jacques FAUCHER (maire de Brioude) pense qu'il est dangereux, dans le contexte agricole international actuel, de poser l'hypothèse de la disparition de terres agricoles en conséquence de la mobilité d'un cours d'eau.

M. Paul PICQ précise qu'il ne s'agit pas de faire disparaître des surfaces agricoles : la rivière « colonise » des terres à un endroit mais dans le même temps en abandonne dans un autre. Cela pose le problème de transfert de propriété : un exploitant perd de la terre tandis qu'un autre va en gagner. Dans le cadre d'une politique de préservation de la dynamique de la rivière, il est nécessaire de trouver des mécanismes de solidarité entre agriculteurs qui puissent répondre à cette problématique.

- M. Jean Claude MAIRAL insiste sur la question de la maîtrise d'ouvrage et du financement des actions de préservation et restauration de la dynamique fluviale de l'Allier qui n'est pour le moment pas réglée. Les différents partenaires doivent s'impliquer dans cette politique qui n'est pas forcément facile à faire accepter.

M. Joel MICHAU précise qu'effectivement la restauration de la dynamique fluviale a un coût et qu'il faut également penser au coût de la perte de productivité des captages AEP en conséquence de l'incision du lit.

- M. Bernard SAUVADE indique que cette thématique nécessite un travail important de pédagogie.

- M. Yves GEAY (Président du CEPA) fait savoir que pour lui cette étude n'a rien d'original par rapport à celle d'EPTEAU et permet de mettre en évidence l'énorme travail à faire sur cette thématique. Il rappelle que le CEPA et d'autres organismes interviennent sur l'Allier, dans le cadre du programme Loire Nature, pour préserver la dynamique fluviale notamment au travers d'actions de sensibilisation et d'information.

- M. Marc BOISSIER propose de ne présenter à la Commission Locale de l'Eau que la partie diagnostic de l'étude puisque l'on se situe dans la phase d'état des lieux / diagnostic du SAGE. Il apparaît en effet prématuré de lancer le débat sur les actions à mettre en place.

Sur l'étude en elle-même, il souhaiterait voir apparaître plus clairement les principes de la dynamique fluviale, le fonctionnement de la rivière, les mécanismes géologiques... Les évolutions morphologiques, anthropiques entre 1995 et 2005 sont également à mettre en évidence.

Concernant les orientations de gestion, on doit pouvoir avoir une vision plus claire des différents enjeux, de ce que l'on doit faire, par secteur.

- Mme Bérengère CALENTIER (DIREN Auvergne) souligne des manques dans l'étude : notamment sur les aspects juridiques et la faisabilité technique des actions. Concernant la

cartographie de l'espace de liberté de la rivière, il faudrait préciser les critères pris en compte pour délimiter cet espace.

En conclusion, il est décidé de rappeler le fonctionnement de la rivière, les enjeux de préservation de la dynamique fluviale et de présenter le diagnostic lors de la réunion de la CLE.

3. Rendu intermédiaire de l'état des lieux (lot1)

(cf. diaporama)

▪ Atlas cartographique

Mlle Florence BERNARD présente, après avoir rappelé la méthodologie de l'étude, quelques cartes de l'atlas cartographique commenté qui a été élaboré pour le rendu intermédiaire de l'état des lieux (qualité des eaux superficielles et des habitats piscicoles, sollicitation de la ressource en eau superficielle).

Remarques

- M. Marc BOISSIER précise qu'il faudra prendre en compte dans l'état des lieux, les imports et exports des eaux du bassin de l'Allier aval vers les autres bassins (exemple du canal du Berry).
- M. Paul PICQ indique que les données prélèvements de l'Agence de l'eau sont à comparer avec d'autres données (DDAF, chambre d'agriculture) afin de s'assurer de la cohérence de celles-ci.

Par ailleurs il est ajouter que la récolte de données est difficile et qu'il serait intéressant de mettre en place un système d'échange, de mise à jour des données (notion d'observatoire).

Il est indispensable de porter un regard critique sur les données utilisées qui ne sont pas forcément fiables, homogènes sur le territoire...

- M. Arnaud CARRE (MISE du Puy de Dôme) signale qu'à l'échelle du SAGE, les ordres de grandeur suffisent mais qu'il est nécessaire de disposer de données plus précises sur certain territoire pour aller plus loin (exemple de la Chaîne des Puys).
- M. Jean Claude MAIRAL signale qu'il est important, en terme de lisibilité, de faire l'inventaire des différents projets du bassin. La cohérence entre les différentes politiques est à rechercher.

▪ Proposition d'organisation de la concertation en phase diagnostic

Mlle Florence BERNARD présente deux propositions d'organisation de la concertation dans la phase de diagnostic du SAGE.

Une des propositions est jugée préférable par le bureau de la CLE : 2 séries de réunions de commissions thématiques (au nombre de 4 : Dynamique fluviale, Gestion quantitative de la ressource, Gestion qualitative de la ressource et Gestion et valorisation des cours d'eau et milieux aquatiques) complétée par des commissions géographiques.

Il est demandé qu'une réunion de la CLE ait lieu entre les réunions des commissions thématiques et les réunions des commissions géographiques : celle-ci permettra de présenter les travaux des commissions thématiques et de débattre des différents enjeux qui seront ressortis de cette première phase de concertation.

Il est noté qu'une commission inter-SAGE doit également être mise en place entre le SAGE Sioule et le SAGE Allier aval pour traiter de la problématique de la ressource en eau de la Chaîne des Puys.

Il est proposé aux membres du bureau de remettre en forme la proposition retenue en prenant en compte les remarques faites et de leur transmettre par mail avant la réunion de la CLE.

4. Préparation de la prochaine réunion de la Commission Locale de l'Eau

▪ Demande de renouvellement de concession du barrage de Poutès

L'avis de la Commission Locale de l'Eau a été sollicité, par courrier en date du 8 juin, sur la demande de renouvellement de concession du barrage hydroélectrique de Poutès-Monistrol faite par EDF.

En l'absence de SAGE approuvé, la Commission locale de l'Eau ne peut donner un avis basé sur l'évaluation du respect des objectifs et préconisations du SAGE par le projet. Les textes réglementaires ne précisent pas le contenu de cet avis dans le cas d'un SAGE en cours d'élaboration.

Une des questions posées est de savoir comment doit être examiné le dossier : uniquement en terme d'impacts du barrage sur la ressource en eau, les milieux aquatiques et espèces associées ou en considérant l'ensemble des enjeux du dossier (énergétique notamment).

Sur cette question, les avis au sein du bureau sont partagés.

Il est proposé de formuler plusieurs avis pouvant répondre aux différents points de vue qui s'expriment au sein de la CLE. Un mail sera envoyé aux membres du bureau pour recueillir leurs remarques sur les propositions de formulation des avis ainsi que sur le diaporama avant la réunion de la CLE.

▪ Rapport d'activités

Le projet de rapport d'activités de la CLE pour l'année 2005 est approuvé par le bureau. Le rapport sera proposé pour adoption lors de la réunion de la CLE du 20 novembre 2006.

▪ Règlement intérieur de la CLE – proposition de modification

Le décret n°2005-1329 du 21 octobre 2005 assouplit les règles de fonctionnement de la CLE : le quorum des deux tiers autrefois obligatoire pour délibérer, et maintenant obligatoire seulement pour les délibérations relatives au règlement intérieur de la CLE, à l'adoption, la modification ou la révision du SAGE. Ces dernières délibérations seront prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

Concernant les délibérations "ordinaires", celles-ci seront prises à la majorité des voix des membres présents, la voix du Président de la CLE étant prépondérante.

Un quorum « minimal » est retenu par les membres du bureau : la commission ne peut valablement délibérer que si la majorité absolue de ses membres titulaires ou suppléants est présente ou représentée.

Il sera proposé à la Commission Locale de l'Eau de modifier son règlement intérieur pour prendre en considération ces modifications.

▪ **Ordre du jour de la CLE**

Le projet d'ordre du jour de la Commission Locale de l'Eau du 20 novembre 2006 est approuvé.

Concernant le dossier de séance de la prochaine réunion de la CLE, des synthèses des études « eaux souterraines » et « dynamique fluviale » accompagnées de la cartographie seront transmises aux membres de la CLE. Les rapports complets seront disponibles en téléchargement sur le site Internet du SAGE dans l'espace réservé aux membres.

5. Communication

▪ **Projet de lettre d'information n°2**

Le projet de numéro 2 de la lettre du SAGE présentant la procédure SAGE et le territoire est validé par le bureau de la CLE. Celui-ci sera diffusé dans le courant du mois d'octobre à l'ensemble des collectivités et acteurs de l'eau du territoire (plus de 700 destinataires différents).

▪ **Carte du bassin de l'Allier**

Le CEPA, dans le cadre du programme Loire Nature, réalise une carte du bassin de l'Allier.

Les objectifs de cette carte sont en premier d'illustrer le bassin versant de l'Allier et sa diversité de faciès et de paysages, et secondairement d'apporter une vue globale des actions de préservation menées sur les zones alluviales de l'Allier et de ses affluents.

Il a été proposé au SAGE Allier aval de pouvoir disposer de cette carte en prenant en charge un volume d'impression supplémentaire.

M. SAUVADE indique qu'il a été répondu favorablement à cette proposition et que 2000 exemplaires de la carte seront imprimés au bénéfice du SAGE. La dépense correspondante (325 €HT) sera imputée sur le volet communication du budget du SAGE.

Le logo du SAGE ne sera pas représenté sur la carte car il ne s'agit pas d'un outil de communication propre au SAGE.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAUVADE lève la séance à 19h00.

La réunion se termine autour d'un verre de l'amitié offert par la mairie de St Bonnet de Rochefort.

Le Président de la CLE du SAGE Allier aval,

M. Bernard SAUVADE

➔ **Annexes :**

- Diaporamas présentés lors de la réunion (lot 1, lot 2 et lot 3)